

Communiqué de presse -10.04.2015

FEVIA, Comeos, Unizo et Fost Plus réagissent de concert à l'information parue dans la presse à propos de l'étude sur la consigne commanditée par la Ministre flamande Joke Schauvliege

La consigne est un système coûteux qui ne résoudra pas la problématique des déchets sauvages

Selon certaines informations parues dans la presse, la consigne serait une solution souhaitable et praticable pour la Flandre. Le monde de l'entreprise émet les plus grandes réserves quant à un rapport (provisoire) d'une étude commanditée par la Ministre Joke Schauvliege. La consigne est un système coûteux qui n'apportera pas de solution à la problématique des déchets sauvages. Par contre, un tel système diminuera le confort des citoyens, entraînera des charges supplémentaires pour les producteurs et le commerce et mettra en péril le système actuel de recyclage très performant en Flandre. Le monde de l'entreprise plaide pour une approche plus globale de la problématique des déchets sauvages.

L'étude est encore en cours et communiquer à son propos nous paraît prématuré. De nombreuses remarques des différents stakeholders qui y sont impliqués sont actuellement rassemblés par les consultants et devront encore être traités afin que l'étude puisse être clôturée.

Un système coûteux

Le projet de rapport reconnaît qu'un système de consigne est un système coûteux, avec un coût annuel compris entre 45 et 90 millions d'euros, chiffre calculé avec une grande marge d'incertitude (+/- 50%). Si l'on compare ces coûts à ceux du système actuel de collecte des PMC, il s'agit d'une multiplication des coûts d'au moins un facteur 2 et peut-être même d'un facteur 4.

Diminution du pouvoir d'achat

Ces coûts supplémentaires se répercuteront en fin de compte sur le consommateur car ils seront intégrés dans le prix des produits. Le projet de rapport met en lumière qu'une partie des coûts du système sera récupérée au travers des emballages consignés (environ 10%) qui ne seront pas ramenés par les consommateurs et pour lesquels la consigne ne sera pas réclamée. Il s'agit d'un raisonnement pervers qui démontre les faiblesses d'un tel système. On mise sur sa 'faillite' pour espérer qu'il se finance en partie lui-même. Qui plus est, ces montants non réclamés représentent pour ces consommateurs une diminution de leur pouvoir d'achat. Selon le projet de rapport, il s'agirait d'un montant de 50 à 80 millions d'euros par an qui ne retournerait pas dans la poche du consommateur.

Des charges supplémentaires pour les producteurs et le commerce belges

Le système de reprise représente naturellement une entière réorganisation pour les producteurs et le commerce, avec des investissements élevés (machines, espaces de stockage), des coûts d'entretien et une perte de temps pour le suivi administratif et opérationnel. La complexité d'un système de consigne et les charges pour les entreprises ont été largement sous-estimées. De par la valeur élevée de la consigne par rapport au prix de nombreux produits, un système de consigne est particulièrement sensible à la fraude et donc au risque de distorsion de la concurrence. Un système aussi coûteux va également inciter les consommateurs belges à aller encore plus s'approvisionner à l'étranger avec toutes les conséquences néfastes pour le commerce belge. On peut trouver aujourd'hui dans le commerce une bière bon marché pour 0.11 euros. En tenant compte de l'ajout d'une consigne, le prix au rayon sera triplé.

Il ne s'agit pas d'une solution durable pour lutter contre les déchets sauvages

Un système de consigne ne résoudra pas la problématique des déchets sauvages. Un tel système permettra seulement et uniquement de limiter en partie la présence d'emballages boissons au sein des déchets sauvages. Le projet de rapport surestime d'ailleurs l'effet induit par la consigne sur la diminution de la quantité de déchets sauvages et sur la diminution des coûts de nettoyage qui y sont liés. Les déchets sauvages sont composés de bien plus de choses que d'emballages boissons. Un système de consigne ne change rien au cœur de la problématique des déchets sauvages, à savoir un comportement asocial et inacceptable qui consiste à abandonner n'importe où ses déchets. Le monde de l'entreprise est demandeur de travailler ensemble avec les autorités à un changement en profondeur des mentalités, qui apportera une réponse structurelle à la problématique des déchets sauvages. La sensibilisation et la répression sont à cet égard des axes complémentaires fondamentaux.

Moins de confort pour le consommateur

Un système de consigne ne signifiera pas seulement une hausse des coûts pour le consommateur mais aussi une diminution de son confort. Au lieu de pouvoir utiliser les sacs bleus PMC pour ses emballages boisson et les déposer sur son trottoir en attendant que le camion de collecte passe, il devra conserver ses emballages boissons vides à part, les ramener au magasin et là, un par un, il devra les déposer dans une machine de reprise automatisée ou les rendre au commerçant.

Mise en péril d'un système de recyclage performant

La mise en place d'un système séparé pour les emballages boissons met également en péril le système existant de collectes sélectives d'emballages belge (via le sac PMC), qui est reconnu comme le système le plus performant d'Europe. Un système de consigne pourrait donc réduire à néant une des plus belles réussites attribuées à notre pays.

La consigne n'est pas la bonne réponse

Le monde de l'entreprise émet les plus grandes réserves quant aux conclusions (provisaires) du projet de rapport. L'étude repose sur plusieurs hypothèses qui sont fortement sujettes à caution et ne tient pas assez compte à ce stade de toutes les conséquences possible de l'instauration d'un tel système. Le monde de l'entreprise reste en tout état de cause convaincu que la consigne est un système très cher, qui ne résoudra pas la problématique des déchets sauvages et qui mettra en péril le système performant actuel de collectes sélectives.

Contacts Presse :

- Marieke Huion
Communication Advisor
Comeos
Tel: 02 788 05 66
Gsm : 0492 729 370
press@comeos.be
- Nicholas Courant
Communication Manager
FEVIA
Tel : 02 432 32 53
Gsm : 0478 24 31 49
nc@fevia.be
- Yuri Slutzky
Porte-parole
Fost Plus
Gsm: 0494 91 80 77
Yuri.slutzky@fostplus.be
- Sanderijn Vanleenhove
Porte-parole
UNIZO
Gsm : 0479 44 50 78
Sanderijn.vanleenhove@unizo.be